

Demande de raccordement aux réseaux

Demande de raccordement aux réseaux /Modification des conditions de raccordement

Taxation et facturation

Les données ci-dessous serviront notamment de base à la facturation des taxes mentionnées dans le présent formulaire, respectivement aux demandes d'acomptes réglementaires.

Les taxes sont soumises à la TVA.

Sauf avis écrit contraire, toutes les demandes d'acomptes et les factures inhérentes à la construction seront adressées au destinataire des factures mentionné ci-dessous.

L'octroi du permis de construire est subordonné au renvoi de la présente formule dûment signée.

Déclaration

Par leur signature, le/les propriétaire/s et la Direction des travaux confirment avoir pris connaissance des règlements suivants : "Conditions générales relatives au raccordement, à l'utilisation et à l'approvisionnement en énergie électrique", "Conditions particulières des services industriels de Belmont-sur-Lausanne relatives au raccordement en basse tension", "Règlement sur la distribution de l'eau", "Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux". Les règlements communaux sont disponibles sur le site www.belmont.ch.

Ils s'engagent à les respecter. L'eau et l'électricité servant à la construction de l'immeuble seront facturées selon les tarifs en vigueur, au destinataire des factures (voir page 2), charge à lui d'en récupérer le montant auprès des maîtres d'état après juste répartition de la consommation.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de travaux

Nouvelle construction Transformation Rénovation Démolition Reconstruction

Données exactes relatives à la propriété concernée par les travaux

N° CAMAC (si soumis à autorisation)

Définition du projet CAMAC

Adresse exacte, NPA., localité

Numéro (s) de parcelle avant travaux

Numéro (s) ECA avant travaux

Demande de raccordement aux réseaux

Coordonnées exactes du propriétaire ou promettant acquéreur

Nom, prénom ou Société

Adresse

NPA, localité

N° tél

E- mail

Lieu, date et signature (*)

Coordonnées exactes de la direction des travaux (maître d'œuvre)

Nom, prénom ou Société

Adresse

NPA, localité

N° tél

E- mail

Lieu, date et signature (*)

Destinataire des factures

Nom, prénom ou Société

Adresse

NPA, localité

N° tél

E- mail

Lieu, date et signature (*)

(*) Le signataire garantit le paiement de l'intégralité des factures d'acomptes et de décompte relatives aux taxes, finances et contributions de raccordement aux réseaux et à la fourniture d'eau, ainsi que de l'électricité. Par sa signature, il s'engage à payer les frais et taxes liés aux raccordements. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Provisoire de chantier

Demande d'une alimentation provisoire d'électricité durant la période de chantier

 OUI / NON

Si oui, indiquer l'intensité souhaitée durant les travaux : _____ [A] équivalent à _____ [kVA]

Dans ce cas, remettre le formulaire AES Demande de raccordement technique (DRT) en complétant la section "Installation pouvant provoquer des perturbations".

Demande de raccordement aux réseaux

Description des travaux

Les travaux induisent une modification du raccordement électrique ou de la puissance prescrite OUI / NON

Intensité souscrite avant travaux _____ [A] équivalent à _____ [kVA]

Intensité souscrite après travaux _____ [A] équivalent à _____ [kVA]

Installation particulière

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Installation photovoltaïque | <input type="checkbox"/> Installation de production d'énergie renouvelable | <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur |
| <input type="checkbox"/> Accumulateurs d'énergie | <input type="checkbox"/> Appareils et installation pouvant provoquer des perturbations sur le réseau | <input type="checkbox"/> Stations de charge pour voitures électriques |

Dans ce cas, remettre le formulaire AES Demande de raccordement technique (DRT)

RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Provisoire de chantier

Demande d'une alimentation provisoire en eau potable durant la période de chantier OUI / NON

Description des travaux

Les travaux induisent une modification du réseau d'eau potable OUI / NON

Branchement d'eau potable (cocher ce qui convient le mieux)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Neuf (aucun branchement préexistant) | <input type="checkbox"/> Remplacement de l'existant |
| <input type="checkbox"/> Maintien du branchement existant sans modification | <input type="checkbox"/> Suppression simple du branchement existant (démolition) |

Caractéristiques de la nouvelle installation

Les travaux induisent une modification du nombre d'unités de raccordements (appareils sanitaires) OUI / NON

Si oui, il est impératif de détailler les unités de raccordements (UR) sur la déclaration d'installation en page 4

RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX D'ÉVACUATION DES EAUX CLAIRES (EC) ET DES EAUX USÉES (EU)

Description des travaux

Un concept d'évacuation des eaux, conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux (RETE) a-t-il été étudié OUI / NON

Dans tous les cas, il est impératif de remettre ce concept au minimum 30 jours avant le début des travaux au Service technique. Vous pouvez obtenir tous les renseignements nécessaires au 021/ 721 17 29

Demande de raccordement aux réseaux

Ouvrages spéciaux

Caractéristique de la nouvelle installation EC

Nombre de raccords _____

Système de récupération d'eau pluviale pour Arrosage WC Machine à laver le linge Autre : _____Système de rétention d'eau par Cuve nid d'abeille Toit plat Autre : _____Fosse de relevage OUI / NON

Caractéristique de la nouvelle installation EU

Nombre de raccords _____

 Séparateur d'hydrocarbures Séparateur de graisses

Fosse septique

 Existante Nouvelle SuppressionFosse de relevage OUI / NON

Surfaces imperméables

Par surface imperméable, on entend : toitures, terrasses, cours, parkings, voies d'accès, ouvrages souterrains, piscines, etc.
Les surfaces raccordées au réseau d'assainissement sont calculées en projection plan.

TOTAL _____m²

Demande de raccordement aux réseaux

DECLARATION D'INSTALLATION - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES UNITÉS DE RACCORDEMENT (UR)

Le nombre d'UR est déterminé selon la directive W3 de la Société Suisse de l'Industrie, du Gaz et des Eaux (SSIGE). Une unité de raccordement correspond à un débit volumétrique de 0,1 litre par seconde. Chaque raccordement d'eau froide ou d'eau chaude de chaque appareil ou robinet de puisage est comptabilisé.

Appareil /Robinetterie	Avant travaux					Après travaux				
	Nombre de raccords			Nombre d'UR		Nombre de raccords			Nombre d'UR	
	Eau froide	Eau chaude	Total	UR/par raccordement	UR TOTAL	Eau froide	Eau chaude	Total	UR/par raccordement	UR TOTAL
	F	C	F+C			F	C	F+C		
Installations normales										
Lave-mains / lavabo				1					1	
Réservoir de chasse				1					1	
Bidet				1					1	
Evier cuisine / bassin de lavage				2					2	
Lave-vaisselle				2					2	
Robinet de puisage pour balcon				2					2	
Douche				3					3	
Baignoire				4					4	
Urinoir automatique				4					4	
Machine à laver le linge jusqu'à 6kg				4					4	
Robinet de puisage pour jardin				5					5	
Robinet de puisage pour garage				5					5	
Autres :										
Installations particulières	l/min			Con- version	UR	l/min			Con- version	UR
Fontaine				1 UR=0,1 l/s					1 UR=0,1 l/s	
Bassin										
Installation frigorifique/climatisation										
Installation Sprinkler										
Autres :										

Nombre total d'UR avant travaux

Nombre total d'UR après travaux

Demande de raccordement aux réseaux

Règlements et tarifs HT

Taxes de raccordement au réseau d'eau potable:

Selon Art. 40 et suivants du règlement sur la distribution d'eau et ses annexes (Fr. 100.00/UR)

Taxes de raccordement aux réseaux d'eaux claires et d'eaux usées:

Selon Art. 42 et suivants du Règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux et ses annexes

- a) Eaux claires (Fr. 30.00/m² surface imperméable)
- b) Eaux usées (Fr. 90.00/UR)
- c) Raccordement supplémentaire (Fr. 400.00 pour chaque introduction supplémentaire)

Finance d'équipement pour contribution aux coûts du réseau d'électricité:

Selon annexe I des Conditions particulières relatives au raccordement en basse tension

Taxe de contribution au coût du réseau (valable jusqu'à 160 A)	fr. 95.--/A
Taxe de contribution au coût du réseau (dès 160 A)	Sur demande
Taxe forfaitaire de raccordement au réseau (valable jusqu'à 160 A)	fr. 6'150.--
Taxe de raccordement au réseau (dès 160 A)	Sur demande
Taxe pour cas particuliers (selon 1.3) et travaux de transformation/agrandissement	Devis spécifique

Le maître d'ouvrage ou son représentant est tenu d'annoncer tout changement qui pourrait intervenir entre les valeurs projetées à l'ouverture du chantier et les valeurs effectives à la fin des travaux, lesquelles restent seules pertinentes pour la taxation. Cas échéant un décompte correctif sera calculé. Nos services se réservent la possibilité de procéder eux-mêmes aux vérifications et rectificatifs en fin de chantier.

Signature

Le soussigné confirme avoir dûment rempli toutes les informations demandées dans le présent formulaire et remis les documents requis en parallèle. Il confirme avoir pris connaissance des règlements cités ci-dessus.

Nom / Prénom :

Société :

Agissant en qualité de (maître d'ouvrage, etc.) :

Date :

Signature :